



## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

# 7ème rallye régional VHC du Trièves Les 1 et 2 Août 2025

### PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le lundi 16 Juin 2025
- Ouverture des engagements : le lundi 23 Juin 2025
- Clôture des engagements : le mardi 22 Juillet 2025
- Parution du carnet d'itinéraire : le samedi 26 Juillet 2025
- retrait des carnets d'itinéraires et autocollants : Le Dimanche 27 Juillet 2025 de 8h00 à 12h et de 14h à 16h au café des arts à Mens et de 12h à 14h à la salle des Sagnes de Mens. Puis le vendredi 1 Aout 2025 de 8h à 12h à la salle des Sagnes de Mens.
- Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 27 Juillet 2025 de 8h30 à 18h et Vendredi 1 Aout 2025 de 8h à 13h.
- Vérifications administratives le : Vendredi 1 Aout 2025 de 9h00 à 14h15 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Vérifications techniques le : Vendredi 1 Aout 2025 de 9h15 à 14h30 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)
- Heure de mise en place du parc fermé de départ le : Vendredi 1 Aout 2025 à 9h15 Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens).
- 1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : Vendredi 1 Aout 2025 à 13h30 Lieu : la salles des Sagnes (Mens). -
- Publication des équipages admis au départ le : Vendredi 1 Aout 2025 à 14H45 Lieu : Salle des Sagnes (Mens).
- - Publication des heures et ordres de départ le : vendredi 1 Aout 2025 à 15h00 Lieu : Salle des Sagnes (mens).
- Briefing des pilotes prioritaires le : Vendredi 1 Aout 2025 à la Salle des Sagnes (Mens) . L'heure sera fixé à la convenance du directeur de course.
- Départ de la 1ère voiture ( VHRS ) étape 1 vendredi 1 Aout 2025 à 16h20 salle des Sagnes à Mens
- PC : Salle des Sagnes à Mens
- Publications des résultats partiels : ½ heure après arrivée du dernier concurrent.
- Arrivée finale du rallye de la 1ère voiture à la salle des fêtes des Sagnes de Mens à 16h49
- Vérifications finales le Samedi 2 Aout 2025 au taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC par le garage du Vercors (garage PICCA) à Mens.
- Publication des résultats : Publication du classement final officiel 30 minutes après la publication du classement final provisoire et arrivée de la dernière voiture au Parc Fermé
- Remise des prix le : samedi 2 août 2025 sur le podium ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé Lieu : Salle des fêtes des Sagnes à Mens.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise [Téléphone 06 66 54 18 86](tel:0666541886)  
Site internet -> [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) Mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhone-Alpes le 26 mai 2025 sous le numéro R39 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 418 en date du 26 mai 2025.**

### **Comité d'Organisation - CORAT**

Co-Présidents : Amard Cyril et Yannick Freychet

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Amard Cyril, 195 Route des Adrets, 38710 Mens

Téléphone : 0676034950 (Cyril) 0607340822 (Yannick)

Permanence du rallye : Salle des Sagnes de Mens du Vendredi 1 Aout 2025 de 9h au Samedi 2 Aout 2025 à 20h, tel astreinte : 0607340822

### **Organisateur technique**

Nom : CORAT (Comité Organisateur du Rallye Automobile du Trièves)

Adresse : ..... Chez Amard Cyril, 195 Route des Adrets 38710 Mens

En charge de la vérification des dispositifs pour le CORAT : Yannick Freychet licence n°223955

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

IDENTIQUE au RALLYE MODERNE ( voir règlement moderne )

Directeur de Course VHC  
Commissaire Technique VH

Patrick GAGNAIRE Licence n° 3062  
Loys BORDERON Licence n° 183288

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le **Rallye historique du Trièves** compte pour la coupe de France des rallyes vhc 2025 coefficient 1, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2025 et le challenge VHC 2025 de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge **gratuit** auprès de l'ASA)

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise ([www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)), profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves ([www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves](http://www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves)) à partir du vendredi 25 Juillet 2025 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Vendredi 1 Aout 2025 de 9h00 à 14h15** et les vérifications techniques **de 9h15 à 14h30**.

**Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des Vérifications techniques nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **7ème rallye historique du Trièves** doit faire sa demande d'engagement en ligne sur le site FFSA. En se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) vous aurez le lien du site FFSA [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée, signée et envoyée **OBLIGATOIREMENT** par la poste ( cachet de la poste faisant foi pour la liste d'attente ) avec le règlement des droits d'engagements ( par chèque ou VIRT) + copie des licences, permis et feuille des équipements **OBLIGATOIRE POUR VALIDATION DU DOSSIER**

**RIB Crédit mutuel** IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129 BIC : CMCIFR2A

à l'ASA Dauphinoise Maison des sports, 40 avenue marcelin berthelot 38100 GRENOBLE cedex au plus tôt le **Lundi 23 Juin 2025** au plus tard le **Mardi 22 Juillet 2025** (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en moderne (limité à 125) ; VHRS (limité à 10) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait, les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 31 Juillet 2025. Au delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du Vendredi 1 Aout 2025 inclus.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 31 Juillet 2025**.

**ATTENTION** 1 chèque de caution vous sera demandé lors des vérifications administratives :

- 200 € à l'ordre de CHRONO CONSULT pour le chronométrage et géolocalisation.

### 3.3. ORDRE DE DEPART

**3.3.1.** Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2ème étape, un **reclassement** sera effectué après la 1ère étape mais en tenant compte du classement scratch de l'**épreuve spéciale n°1 seulement**.

**3.3.2.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre réglementaire du standard FFSA. L'organisation se donne le droit de faire partir des pilotes prioritaires en fonction de leur résultats connus.

**Le rallye VHC partira 15 min après la dernière voiture du rallye VHRS.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### **4.3P. ASSISTANCE**

**ATTENTION** des modifications ont été effectuées sur le parc d'assistance (voir plan infrastructures). La rue de la piscine ne sera plus une zone d'assistance.

L'assistance est autorisée uniquement dans les zones de parc d'assistance, la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens, le parking en tout venant à droite en montant et le parking collé au tennis au rond point de la rue de la piscine.

**Le parc d'assistance n'autorise pas le parking des remorques.** Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet (voir plan infrastructures)

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### **5.2P PUBLICITE**

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 153,37 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,82 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 et ES2 : St Jean d'hérans 5,19 kms

ES3 et ES5 : Montvallon 9,44kms

ES4 et ES6 : Col de Mens 5,28 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.1.1. Rallye de doublure**

En doublure du rallye régional historique VHC du Trièves 2025, il y aura :

- Un rallye régional réservé aux véhicules modernes ;

- Un rallye sportif de régularité VHRS .

L'ordre de passage en amont du Rallye VHC sera le suivant :

- Rallye de régularité Historique VHRS.

## **6.2P. RECONNAISSANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **6.2.1P. Attention :**

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

**Le DIMANCHE 27 JUILLET 2025 de 8h30 à 18h, le VENDREDI 1 Aout 2025 de 8h à 12h**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P Départ**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON :**

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étapes, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante, dans le strict respect de l'article 7.3.17 du règlement standard des rallyes. Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le directeur de course en rendant son carnet de bord dès que possible.

**HEURE LIMITE DE PRESENTATION DES VEHICULES AUX CONTROLES TECHNIQUES :  
9h00**

### **7.5P EPREUVES SPECIALES**

**7.5.1P** Le chronométrage sera effectué par la société CHRONO CONSULT (avec affichage des résultats en temps réel sur leur site) au dixième de seconde.

**7.5.17.** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

## **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

*Les classements par ES et général seront affichés sur le tableau situé devant la grande porte de la salle polyvalente des Sagnes proche de la buvette et sur l'application de CHRONO CONSULT.*

## **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

Les prix en espèces sont interdits par le règlement standard des rallyes de VHC sportive, il n'y aura donc pas de dotation

- Les 3 premiers du Scratch recevront une coupe

**La remise des prix se déroulera le SAMEDI 2 Aout 2025,  
sur le podium après l'arrivée de la dernière voiture moderne au parc  
fermé à la salle des Fête Des Sagnes à Mens.**